

Extrait du registre
des délibérations de la commune de SOUZAY-CHAMPIGNY
séance du 23/07/2019

Date de la convocation 18/07/2019	L' an 2019 et le 23 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Mariages sous la présidence de BOISSONNOT Alain, Maire
Date d'affichage 18/07/2019	
Nombres de membre Afférents au Conseil municipal : 12 En exercice : 7 Votants : 8	Présents : M. BOISSONNOT Alain, Maire, Mmes : DUCCESCHI Eliane, FOURREAU Evelyne, MOUSSEAU Dominique, MM : BERGE Bernard, BERTRAND Christian, COULON Denis Absent(s) : MM : DURAND Tony, GUIOCHEAU Bernard Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNEAU Isabelle à M. BOISSONNOT Alain Excusé(s) : Mmes : PATURAL Josette, RAHAL Sylvie Secrétaire : M. COULON Denis
Réf : 2019_067	Objet de la délibération : DENOMINATION ET MODIFICATION DE VOIES COMMUNALES
A l'unanimité Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0	Considérant la nécessité de dénommer une voie communale pour le nouveau lotissement à Champigny et de modifier deux voies communales à Souzay, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :
Mention exécutoire : Non	<ul style="list-style-type: none">- de donner le nom de : Rue Hippolyte Gasnault pour le nouveau lotissement à Champigny, en donnant un numéros aux futures habitations : de 1 à 9, 11 et 13.- de modifier le nom du Chemin des Hauts Buts : Rue Emmanuel Techer, la numérotation des habitations restera la même : 2, 4, 6, 8 et 15.- de modifier le nom de l'île de Souzay : Chemin du Port en donnant des numéros aux habitations : de 1 à 7. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal : - ACCEPTE cette nouvelle dénomination et ces deux modification.
Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE le : 24/07/2019	Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
et publication ou notification du : 24/07/2019	Pour copie conforme : En mairie, le / / Le Maire Alain BOISSONNOT

Pour copie conforme :
En mairie, le / /
Le Maire
Alain BOISSONNOT

